

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 740**

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **7 octobre 2024**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal adoptera le « **Règlement numéro 740 modifiant le Règlement numéro 651 adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Saint-Hyacinthe** ».

Le règlement projeté se résume comme suit :

1. Les règles énoncées dans ce règlement apportent des précisions à l'article 5.5 de l'Annexe I du Règlement numéro 651 actuellement en vigueur, afin d'accorder une meilleure protection aux renseignements confidentiels partagés aux membres du Conseil ;

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450 778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 17 septembre 2024.



Me André Cordeau
Greffier par intérim